Réf. Farde e-Assemblées : 2732182

N° OJ : **98**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/10/2026

Objet : Convention entre Vivaqua et la Ville de Bruxelles pour la mise à disposition de données cartographiques au bénéfice de la Ville de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Smart City au service de toutes et tous ;

Considérant le projet AI-WARN, auquel participe l'UO Climat pour mettre en place une solution innovante permettant d'anticiper et de gérer les risques liés aux changements climatiques (référence farde Assemblées : 2702448 - 20/04/2026) ;

Considérant la nécessité de disposer des données de VIVAQUA relatives au réseau d'assainissement sur le territoire de la Ville de Bruxelles afin de mettre en œuvre cette solution innovante, au travers d'une convention entre Vivaqua et la Ville de Bruxelles pour la mise à disposition gratuite de données cartographiques au bénéfice de la Ville de Bruxelles (voir annexe) ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre Vivaqua et la Ville de Bruxelles pour la mise à disposition de données cartographiques au bénéfice de la Ville de Bruxelles est adoptée.

Annexes :

Convention de mise à disposition de données cartographiques VIVAQUA FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)